

**LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

La propreté de notre ville, c'est l'affaire de tous !

Dumbéa

Dumbéa, le 2 juin 2022

Pour garder une ville propre et des trottoirs accessibles, depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des déchets verts et des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous.



Pour favoriser une gestion raisonnée et raisonnable des déchets, la commune de Dumbéa a déployé un programme d'actions en faveur du développement durable, avec notamment la mise en place du tri à domicile et la réorganisation de la collecte des déchets verts.

Ainsi, **les déchets verts sont collectés gratuitement 4 fois par an sur rendez-vous** en appelant au n° vert **056 000**. Pas de changement, en revanche, pour les encombrants qui continuent à être collectés comme auparavant, soit deux fois par an, sur appel à ce même n° vert 056 000.

Pour garder des trottoirs propres et accessibles, les déchets verts et encombrants doivent être **sortis la veille de la collecte**. Les déchets verts et encombrants peuvent également être déposés gratuitement dans tous les quais d'apport volontaire du Grand-Nouméa.

La collecte des déchets verts et encombrants sur rendez-vous permet de :

- ✓ libérer les trottoirs et les rendre plus sûrs, pour les piétons et les automobilistes ;
- ✓ diminuer les risques de propagation des maladies (leptospirose...) ;
- ✓ limiter les risques d'incivilité (incendie...) ;
- ✓ réduire la pollution visuelle.

Dépôts sans rendez-vous = dépôts sauvages : attention aux conséquences !

3 000 F	Amende pour tout dépôt sans rendez-vous (ou sorti plus de 24h avant la collecte)
195 000 F	Remboursement minimum par heure d'intervention des pompiers sur un incendie de dépôt sauvage (ou sorti plus de 24h avant la collecte)

La propreté de notre ville, c'est l'affaire de tous !

Contact presse

Service communication

Tél. : 41 40 22 / communication@ville-dumbea.nc